

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

### Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Signature d'un ensemble de devis, contrats et conventions relatifs au déploiement du musée numérique Micro-Folie itinérante de Hautes Terres Communauté auprès des différents partenaires et établissements scolaires du territoire pour le premier semestre de l'année 2026**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Considérant** que Hautes Terres Communauté met en place un dispositif de Micro-Folie itinérante à l'échelle de son territoire ;

**Considérant** que le déploiement de Micro-Folie peut se réaliser de deux façons :

- Via la mise à disposition de l'équipement auprès des partenaires de Hautes Terres Communauté et des établissements scolaires (acteurs locaux, collèges et écoles primaires) du territoire ;
- Via une programmation culturelle « Micro-Folie » à destination du grand public dans les locaux des partenaires et des établissements scolaires (communes, collèges, écoles primaires, etc.) ;

**Considérant** que pour la mise en œuvre de cette programmation, il peut être nécessaire que Hautes Terres Communauté sollicite des prestataires, des compagnies, des artistes, des partenaires et autres intervenants extérieurs ;

**Considérant** que les communes de Murat et Massiac ont sollicité Hautes Terres Communauté pour bénéficier de ce dispositif ;

**Considérant** qu'il convient de fixer les modalités de mise à disposition de l'équipement, les conditions techniques et les conditions financières via une convention à conclure avec les demandeurs ;

**Considérant** que les crédits nécessaires, relatifs à la mise en œuvre de cette programmation seront inscrits au budget primitif 2026 ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** De déployer le musée numérique Micro-Folie itinérante auprès des partenaires de Hautes Terres Communauté et des établissements scolaires des communes de Murat et de Massiac au cours du premier semestre 2026 ;

**Article 2 :** De signer une convention avec les communes de Murat et Massiac pour la mise à disposition du matériel numérique et du mobilier du dispositif Micro-Folie selon les conditions suivantes :

- Lieux et dates du déploiement :
  - o Murat : salle du centre Léon Boyer, du 10 au 27 mars 2026
  - o Massiac : salle polyvalente, du 13 au 30 avril 2026

Le 04 mars 2026

DECISION PRESIDENT N°2026-DPRSDT-069

8.9 - Culture

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 015-200066637-20260304-2026\_DPRSDT\_069-AR



- Conditions financières : à titre gracieux ;

**Article 3 :** De signer tous les devis, contrats et conventions relatifs au déplacement, à la mise en place et à l'utilisation du dispositif de la Micro-Folie itinérante ;

**Article 4 :** Les bénéficiaires du dispositif doivent accepter en contrepartie d'accueillir au sein de leurs locaux une programmation culturelle de Hautes Terres Communauté en lien avec Micro-Folie, et à destination du grand public ;

**Article 5 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 6 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.